



NOUVEAU CONCOURS BATISSIEL 2011

PROGRAMME DE TECHNOLOGIE DU 28 août 2008

DÉCOUVERTE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION : HABITAT ET OUVRAGES DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉAMBULE

La construction... un univers généralement méconnu en France, qui recèle des richesses de Technologie et d'Innovation. Un monde qui offre au plan national, chaque année, plus de 100 000 emplois de tous niveaux, dans des dizaines de métiers différents, dans toute la France et à l'étranger.

Le Concours BATISSIEL propose aux filles et aux garçons scolarisés en classes de 5^e et de 3^e de découvrir de manière motivante le secteur de la construction. **Il est ouvert :**

- aux élèves des collèges dans le cadre de l'enseignement de la technologie (*BOEN Spécial N°6 du 28 Août 2008*) en liaison avec les parcours de découverte des métiers qui débutent en classe de 5^e (*BOEN N° 29 du 17 juillet 2008*)
- aux élèves des classes de 3^e des collèges, des L.P. ou des C.F.A. (module D.P. 6 h en liaison avec l'enseignement de la technologie).

Ce concours récompense les élèves pour leur démarche, le résultat et la restitution de leurs travaux dans le cadre d'une réalisation collective s'appuyant entre autres sur :

- le cédérom « Béton : patrimoine et architecture » ;
- le DVD « Ressources Multimédia pour l'enseignement de la technologie, Architecture, Cadre de vie, Énergie et développement durable » ;
- le pack ressources confort et domotique (accès disponible par le site du R.N.R.) ;
- la série des « Clips Métiers » réalisés par l'O.N.I.S.E.P., la F.F.B. et la F.N.T.P. ;
- les autres ressources disponibles (cf. annexes du présent règlement).

Le concours Batissiel se réfère à un bâtiment ou à un ouvrage de travaux publics. Il permet aux élèves de comprendre le projet, de sa conception à sa réalisation, voire sa maintenance ou sa déconstruction.

Une réalisation collective est menée par les élèves de façon autonome et créative, en collaboration éventuelle avec un partenaire. Ils conçoivent et réalisent un ou plusieurs objets techniques (élément d'ouvrage ou maquette...). Ces réalisations doivent permettre de montrer les relations entre les fonctions, les contraintes à respecter et les solutions techniques retenues lors de la conception. **Une attention particulière doit être portée sur les problèmes liés au développement durable, au confort et à l'aménagement urbain, à l'étude des matériaux et à la gestion des énergies dans les objets techniques réels de l'environnement de l'élève.** Les contextes historique et socio-économique doivent être pris en compte quand cela est possible. Les médias numériques de communication en rapport avec



l'objet technique réalisé permettent de mettre en valeur la créativité des élèves, de faire état des démarches utilisées (investigation, résolution de problèmes techniques) et des différents métiers du Bâtiment et des Travaux Publics que ce concours leur a permis de découvrir.

Ce concours, doté de prix, comporte des sélections académiques et une finale nationale. Un jury académique désigne une équipe d'élèves qui participera à la finale nationale organisée dans le cadre du partenariat 2010-2011 entre le Ministère de l'Éducation Nationale, la Fondation E.F.B., la F.F.B. et la F.N.T.P..

- chaque élève de l'équipe gagnante en académie se verra attribuer un lot correspondant à cette étape du concours ;
- chaque élève des équipes primées en finale nationale se verra attribuer un lot ;
- chaque établissement primé en finale nationale recevra un lot ;
- le déplacement de trois élèves et d'un enseignant de chaque établissement participant à la finale nationale sera pris en charge par les organisateurs du concours national. La participation à la finale nationale pour les candidats d'Outre-mer se déroulera par visioconférence.

Chaque académie prendra en charge :

- l'information des établissements scolaires sur l'existence du concours ;
- le suivi du déroulement du concours ;
- l'organisation de son jury académique qui sélectionnera l'établissement qui participera à la finale nationale.

Chaque établissement a la liberté du choix des activités et des moyens financiers et matériels qu'il met à la disposition des élèves pour participer à ce concours. Il pourra notamment faire appel à des compétences extérieures pour des conseils techniques (entreprises, lycées technologiques et professionnels, C.F.A.) à condition de le préciser lors de la présentation des travaux réalisés qui ne pourront pas faire l'objet d'une sous-traitance.

RÈGLEMENT

Article 1 : ce concours est ouvert pour la durée de l'année scolaire 2010-2011 à toute équipe constituée :

- d'élèves de 5^e ou 3^{ème} de collège ;
- d'élèves de 3^e D.P.6 de L.P. ou de C.F.A. ou de collège ;
- d'élèves d'E.R.E.A.

Article 2 : La date de clôture des inscriptions est fixée au **13 décembre 2010 à minuit**. Les inscriptions à ce concours se font auprès de l'IA-IPR responsable de l'enseignement de la technologie ou de l'IEN-ET en charge des classes de DP6 ou des classes de S.E.G.P.A. ou d'E.R.E.A. dans son académie et désigné par le recteur de l'académie.

Voir liste : <http://ww2.ac-poitiers.fr/rnrtechno/spip.php?rubrique9>

Article 2 bis : chaque académie communiquera à l'organisation nationale (Réseau National de Ressources en Technologie), à l'adresse rnr.technologie@ac-poitiers.fr pour le **15 décembre 2010** :

- la liste des établissements participants ;
- le nom du professeur responsable de chaque groupe d'élèves ;



- l'adresse courriel de ce dernier.

Article 2 ter : l'adresse courriel de l'enseignant de la classe qui sera communiquée **sera une adresse valide qu'il consulte régulièrement.** Toutes les informations pédagogiques et logistiques entre l'organisation nationale et l'enseignant seront transmises par ce canal. Les messages adressés à l'enseignant devront être portés à la connaissance de son chef d'établissement.

Article 3 : la réalisation présentée au jury devra permettre aux élèves de montrer qu'ils ont acquis des connaissances et développé des capacités sur :

- la prise en compte des problèmes environnementaux et sociétaux (économies d'énergie, gestion des déchets, éco-conception...);
- les propriétés et caractéristiques des matériaux utilisés en construction et notamment ceux dont le choix est associé au concept de développement durable ;
- les procédés de mise en œuvre de ces matériaux ;
- les principes techniques et/ou physiques illustrés par la réalisation ;
- les contraintes à prendre en compte dans la conception et la réalisation présentées au jury ;
- l'évolution des solutions techniques et l'adaptation des objets techniques aux besoins de la société ;
- les modes de représentation du réel.

Chaque équipe effectuera une restitution du travail réalisé en s'appuyant sur les supports de son choix (film, diaporama...). La production présentée comportera :

- le cahier des charges ;
- le dossier de réalisation (chronologie, plans, descriptifs, ...) en réponse à ce cahier des charges. et aux contraintes liées au développement durable ;
- le prototype réalisé ;
- les techniques mises en œuvre pour la réalisation présentée au jury (maquette numérique, maquette réelle, coffrage réalisé, moyens de mise en forme et/ou d'assemblage de matériaux, matériaux et matériels utilisés, ...);
- la description des aspects interdisciplinaires que ce projet a permis de mettre en place dans l'établissement ;
- la présentation des métiers correspondant au projet (reportages, plaquettes, sites, ...).

La réalisation présentée par les élèves se rapporte obligatoirement à un bâtiment ou un ouvrage de travaux publics à l'exclusion de mobilier ou objets de décoration.

Cette étude pourra être réutilisée comme support d'enseignement de la Technologie en collège.

Les participants s'engagent à ne présenter au jury que des productions dont ils sont les auteurs et à préciser les aides extérieures (compétences des entreprises, L.T., L.P., C.F.A.) dont ils ont bénéficié.

Article 4 : Les critères d'évaluation du concours Batissiel sont les suivants :

- acquisition de compétences (connaissances, capacités, attitudes) relatives au programme de technologie et au socle commun ;



- qualité des informations collectées (sur le plan technique, sur la découverte des métiers) ;
- qualité de la prestation orale (maîtrise de l'expression, répartition des tâches dans le trinôme d'élèves, création et scénarisation d'un document multimédia en réponse au projet de publication...)
- pertinence des arguments dans les réponses aux questions du jury ;
- qualité de la réalisation (aspect, innovation, réponses au cahier des charges, prise en compte des contraintes justificatives du choix du matériau en fonction du cahier des charges, propositions et validation des solutions techniques...)
- adéquation des moyens mis en œuvre pour la réalisation (conception du processus de réalisation, choix des moyens...)

Les équipes sélectionnées par les jurys académiques seront représentées, chacune, par 3 élèves choisis par le professeur responsable pour participer à la finale nationale.

Les enseignants ne peuvent intervenir lors de la finale que pour présenter l'établissement et la classe. Les élèves présentent leur réalisation en autonomie.

Il sera demandé aux participants de transmettre au jury national les fichiers qui seront utilisés au moment de leur présentation à une date qui sera communiquée par le comité d'organisation du concours.

Les dimensions et masse de l'objet technique réalisé devront permettre un transport aisé (accès aux salles du jury national par escalier ou ascenseur usuels).

Article 5 : Une sélection académique doit être organisée par chaque académie. L'organisation du jury académique est laissée à l'initiative des corps d'inspection de chaque académie en accord avec l'organisation nationale. Les délibérations de ce jury respectant les critères nationaux s'effectueront à huis clos. Ce jury comprendra un ou plusieurs inspecteurs, des enseignants et des chefs d'entreprise du Bâtiment et des Travaux Publics.

Tout abandon en cours d'année scolaire devra être immédiatement signalé par le professeur responsable aux corps d'inspection et à l'organisation nationale.

Article 6 : En mai - juin 2011, un jury national auditionnera les équipes retenues par les jurys académiques pour désigner les lauréats suivant les critères d'évaluation définis à l'article 4. Le jury reste souverain dans sa décision et aucun appel ne pourra être fait. Le jury attribuera un grand prix et éventuellement une ou plusieurs mentions. Les présentations orales des candidats seront publiques. Les délibérations du jury national s'effectueront à huis clos.

Article 7 : Les membres des jurys et leurs élèves ne pourront pas participer au concours.

Article 8 : Les lots des gagnants seront remis à leur professeur à l'issue du jury national. Aucune contrepartie financière ou aucun échange de lot ne sera pratiqué. Ces lots deviendront la propriété des élèves ou de l'établissement et les contraintes liées à cette propriété s'appliquent (maintenance, réparation éventuelles).



Article 9 : L'équipe organisatrice du concours se réserve le droit d'écourter, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent concours, notamment de modifier la nature des lots, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.

Article 10 : En académie, les élèves participant à ce concours mènent des activités et se déplacent sous la responsabilité pédagogique, administrative et financière de leur établissement qui les assurera en conséquence.

Article 11 : Le déplacement des élèves et d'un accompagnateur pour se rendre à la finale nationale, est pris en charge par la Fondation E.F.B, la F.F.B. et la F.N.T.P.. Les élèves et leur accompagnateur restent sous la responsabilité pédagogique et administrative de leur établissement qui les assurera en conséquence.

Article 12 : Le fait de participer au concours implique l'acceptation **sans restriction ni réserve** du présent règlement.

Article 13 : Les concurrents autorisent à titre gracieux et à des **fins pédagogiques** l'utilisation sans but lucratif des productions réalisées avec mention des auteurs.

Article 14 : Les professeurs responsables s'assureront que leurs élèves auront bien le droit d'utiliser les images, sons, et/ou textes qu'ils présenteront.

Article 15 : Les parents des élèves mineurs doivent autoriser l'utilisation à titre gracieux des images de son enfant qui pourront être prises à l'occasion des finales académique et nationale.

Si besoin, les enseignants pourront se procurer un imprimé nécessaire à cette autorisation auprès de l'organisation nationale.

Signification des sigles employés :

Fondation E.F.B. : Fondation École Française du Béton.

F.F.B. : Fédération Française du Bâtiment.

F.N.T.P. : Fédération Nationale des Travaux Publics.

AS.CO.T.P. : Association pour la Connaissance des Travaux Publics.

O.N.I.S.E.P. : Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions.



ANNEXES

ANNEXE 1

RESSOURCES :

Site RNR Technologie Collège : Réseau National de Ressources Technologie Collège :
Cédérom Béton Patrimoine et Architecture
Pack ressources confort et domotique
Autres ressources :

<http://ww2.ac-poitiers.fr/rnrtechno/>

DVD « Ressources Multimédia pour l'enseignement de la technologie, Architecture, Cadre de vie, Énergie et développement durable » envoyé dans tous les établissements en septembre 2008 ;

Site de la FFB : Fédération Française du Bâtiment

<http://www.ffbatiment.fr/>

Site de la Fondation : École Française du Béton :

<http://www.efbeton.com/>

Site de CIMbéton : Infociments :

<http://www.infociments.fr/>

Sites de la FNTP : Fédération Nationale des Travaux Publics :

<http://www.fntp.fr/>

À la rencontre des Travaux Publics :

<http://www.metier-tp.com/>

Site Planète-TP géré par ASCO-TP :
Espace dédié aux collèges :

<http://www.planete-tp.com/>
<http://colleges.planete-tp.fr/>

Site des métiers du B.T.P.

<http://www.metiers-btp.fr/Pages/accueil.aspx>

Site de l'ONISEP : Office National d'Information Sur les Enseignements et la Profession :

<http://www.onisep.fr/>

Site du CERIB :

Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton :

<http://www.cerib.com/>

Site de la FIB : Fédération de l'Industrie du Béton :

<http://www.fib.org/>

Site Portail STI : Centres de ressources des Sciences et Techniques Industrielles :

<http://www.cerpet.adc.education.fr/>



ANNEXE 2 à destination des membres des jurys

ACADÉMIE DE _____

ÉTABLISSEMENT _____

THÈME TRAITÉ	
ACQUISITION DE CONNAISSANCES : <ul style="list-style-type: none"> - relatives au programme de technologie ; - relatives au socle commun. 	
QUALITÉ DES INFORMATIONS COLLECTÉES : <ul style="list-style-type: none"> - sur le plan technique ; - sur la découverte des métiers. 	
QUALITÉ DE LA PRESTATION ORALE : <ul style="list-style-type: none"> - maîtrise de l'expression ; - répartition des tâches dans le trinôme ; - création et scénarisation d'un document multimédia en réponse au projet de publication ; - ... 	
PERTINENCE DES ARGUMENTS DANS LES RÉPONSES AUX QUESTIONS DU JURY	
QUALITÉ DE LA RÉALISATION : <ul style="list-style-type: none"> - aspect, innovation ; - réponses au cahier des charges, prise en compte des contraintes ; - justification du choix du matériau en fonction du cahier des charges ; - propositions et validation des solutions techniques ; - ... 	
ADÉQUATION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA RÉALISATION : <ul style="list-style-type: none"> - conception du processus de réalisation ; - choix des moyens ; - ... 	